

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 17 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Uni 3e âge : où logerons-nous lorsque nous serons plus âgés?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PROFESSEUR RENÉ JEANNERET

UNI 3^e ÂGE

Où logerons-nous lorsque nous serons plus âgés?

Dans notre dernière chronique, nous avons fait allusion à l'enquête menée par des membres de l'UNI 3 de Genève à propos des logements des personnes âgées. Ce travail mérite plus qu'une simple mention, et nous espérons intéresser nos lecteurs en leur donnant ci-après les éléments essentiels du rapport publié par l'Université de Genève en juin 1985.

Cette étude, réalisée en novembre 1983 auprès de 266 membres de l'Université du 3^e âge genevoise, a pour but de déterminer quel type de logement les personnes âgées choisiraient au cas où leur autonomie serait partiellement ou fortement réduite.

En premier lieu, la situation individuelle de chaque personne interrogée a été rapidement définie. Il en résulte que l'U3A compte une majorité de femmes seules; la vulnérabilité aux problèmes dus à l'âge s'en trouve donc nettement accrue.

En second lieu est abordé le problème de l'habitat

proprement dit. Cinq possibilités sont envisagées:

- conserver son appartement tout en bénéficiant d'une aide extérieure;
- adopter un logement dont la situation et la configuration sont mieux adaptées à l'âge;
- vivre chez ses enfants;
- vivre dans un logement comprenant un encadrement médico-social;
- vivre dans une pension destinée aux personnes âgées.

Si leur indépendance se trouve faiblement limitée, les personnes âgées préfèrent conserver leur propre domicile, quitte à recourir à une aide extérieure. Si la solution d'un logement adapté est facilement admise, vivre chez ses enfants est en revanche presque unanimement rejeté. L'idée de constituer un fardeau pour sa famille demeure en effet une des préoccupations majeures des personnes interrogées.

Dans le cas où leur indépendance se trouve fortement réduite, il est très peu de personnes âgées qui n'envisagent pas de quitter leur logement. Les solutions les plus souvent mentionnées sont alors des appartements mieux adaptés à leurs besoins ou des maisons de retraite. A nouveau, la possibilité d'habiter chez ses enfants n'est quasiment pas évoquée.

En outre, les personnes âgées mentionnent fréquemment leur crainte d'une certaine ségrégation les concernant; c'est pourquoi elles désirent en grande majorité que les établissements spécialisés demeurent très accessibles à leurs familles et à leurs amis.

En conclusion, il ressort de ce questionnaire quatre points que nous nous contentons de reproduire in extenso:

1) **L'attachement au domicile** et au cadre de vie, le désir de conserver autant d'indépendance que possible ressortent comme points forts de cette enquête. Par conséquent, les efforts doivent être poursuivis pour faciliter le maintien à domicile des personnes qui veulent et qui peuvent y rester; plusieurs suggestions dans ce sens sont présentées par les membres d'UNI 3. Par humanité et pour des raisons d'éthique et de respect de leur dignité, il faudrait pouvoir proposer aux personnes âgées le choix: maison de retraite, ou maintien à domicile.

2) Si quelques établissements pilotes suscitent des commentaires élogieux, la majorité des personnes interrogées expriment sur les **maisons de retraite** et les **pensions** des opinions critiques basées parfois sur des expériences vécues par leurs proches. Elles ne se limitent cependant pas à des commentaires négatifs mais font des propositions constructives pour améliorer la qualité de vie dans les établissements.

3) C'est avec beaucoup d'insistance que les membres d'UNI 3 demandent que les logements et établissements pour personnes âgées soient **facilement accessibles** par les moyens de transports publics. Beaucoup souhaitent qu'ils soient situés en ville ou dans leur quartier. Les contacts avec l'extérieur et les visites dépendent dans une grande mesure de l'accessibilité de leur habitation.

4) La ségrégation des personnes âgées suscite une vive opposition. Aussi, l'un des vœux les plus fréquemment exprimés est celui du **contact avec les jeunes**. Un des moyens de le satisfaire, c'est d'aménager des groupes de logements adaptés aux personnes âgées dans des immeubles ouverts à toutes les générations.

Qu'en pensent les lecteurs d'«Aînés»?

R. J.